

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° AS1072

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Santiago, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 28

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) Au même premier alinéa, l'année : « 2023 » est remplacée par l'année : « 2024 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en œuvre de la réforme des tarifs nationaux journaliers de prestation a été repoussée d'un an du fait de la crise sanitaire. Ce report a permis d'affiner les simulations des effets revenus induits par la réforme. Au vu des impacts sur certaines catégories d'établissements, et notamment les petits centres hospitaliers, dont la situation financière est déjà fragile et a tendance à s'aggraver, il est demandé d'allonger la période de lissage des effets revenus de 3 ans à 4 ans.

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés a été proposé par la FHF.